

REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique



Programme Intégré de Certification des Compétences pour l'Emploi,
PRICE



Université de Sousse
Institut Supérieur du Transport et de la Logistique de Sousse
ISTLS

Consultation N°5 /2020 Relative à la

Formation et Certification en Communication Interpersonnelle
pour les enseignants et Acquisition de vouchers des examens de
certification au profit des étudiants de l'Institut Supérieur de
Transport et de la Logistique de Sousse (ISTLS)

1. CONTEXTE DE L'ACTION.....	3
2. OBJECTIFS DE LA MISSION	4
3. BENEFICIAIRE DE LA MISSION.....	4
4. TÂCHES A REALISER.....	4
5. LIVRABLES :	5
6. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION.....	5
7. QUALIFICATIONS ET PROFIL DU CONSULTANT	5
8. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....	6
9. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT	6
10. CONFLITS D'INTERET	7
11. CONFIDENTIALITE.....	7

1. CONTEXTE DE L'ACTION

Dans le cadre du second Projet d'Appui à la Réforme de l'Enseignement Supérieur financé en partie par l'accord de prêt n° 8590-TN entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), le MESRS a engagé un Programme Intégré de Certification des Compétences pour l'Emploi (PRICE) au profit de l'Institut Supérieur du Transport et de la Logistique de Sousse (ISTLS).

Dans le cadre de ce projet intitulé : « *Développement des compétences des étudiants de l'ISTLS de Sousse via la formation et la certification en vue d'une meilleure insertion professionnelle*, l'ISTLS invite, par la présente demande, les organismes intéressés à manifester leur intérêt pour assurer la coordination pédagogique et technique du projet de formation et certification en communication interpersonnelle.

Les organismes intéressés à réaliser les services décrits dans les termes de références, téléchargeables sur le site : www.tuneps.com, doivent fournir les informations pertinentes montrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations demandées et particulièrement :

- Une lettre de candidature, dûment datée et signée, au nom de Mr. Le directeur de l'ISTLS Mohamed Mourad HABCHI ;
- Toute information indiquant que le candidat atteste de l'expérience et des compétences nécessaires et qu'il est qualifié pour exécuter les dits services selon le modèle de CV joint aux termes de références (maximum 6 pages).

Les candidats intéressés peuvent obtenir de plus amples informations au sujet des termes de référence par mail à l'adresse électronique : maissa.chaibi@istls.u-sousse.tn.

Les manifestations d'intérêts doivent être déposées directement sur le site : www.tuneps.com et parvenir par voie de poste à l'adresse : **BP 247-4000, Sousse**, ou déposées directement au bureau d'ordre de l'ISTLS, et ce au plus tard le **12/10/2020** à 10 heures 00mn, heure locale, avec la mention suivante :

«Ne pas ouvrir, manifestation d'intérêt pour la Formation et certification en Communication Interpersonnelle pour les enseignants et acquisition de vouchers pour les étudiants- Projet PAQ-PRICE- ISTLS - Université de Sousse»

(Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi)

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif général de cette mission est un renforcement de connaissance et de capacité en Communication Interpersonnelle en faveur des enseignants (formation et certification en Communication Interpersonnelle), qui assureront par la suite le transfert de ces connaissances en faveur des étudiants ce qui va permettre à ces derniers de se distinguer en acquérant une certification prestigieuse qui leur donnera plus d'atouts et améliorera ainsi leur employabilité aussi bien sur le marché de l'emploi national qu'international.

Plus concrètement, la formation certifiante en Communication Interpersonnelle va donner aux étudiants, qui seront préparés à une éventuelle certification par leurs enseignants formés et certifiés par cette action, des compétences de base en communication interpersonnelle et cela en prenant en compte son interlocuteur et en s'affirmant dans sa communication (Soft Skills). Cette formation certifiante permet d'aider les jeunes diplômés dans leur démarche de recherche d'emploi.

3. BENEFICIAIRE DE LA MISSION

Les enseignants et étudiants relevant de l'Enseignement Supérieur à l'Institut Supérieur du Transport et de la Logistique de Sousse (ISTLS). En effet, des enseignants de l'ISTLS suivront une session de formation et de certification en Communication interpersonnelle. Ensuite, les enseignants certifiés vont transmettre aux étudiants de L'ISTLS les connaissances acquises et les étudiants formés passeront par la suite des sessions de certification en Communication Interpersonnelle.

4. TÂCHES A REALISER

Sur la base des objectifs fixés pour la mission, le consultant aura à réaliser les tâches suivantes sous l'autorité de l'Institut Supérieur du Transport et de la Logistique de Sousse, et en collaboration avec son Centre de Carrières et de Certification des Compétences (4C) :

- Elaborer un plan de mise en œuvre du projet ;
- Organiser la mise en œuvre des activités de formation et certification programmées au profit des enseignants et des étudiants de l'ISTLS comme suit :
 - Formation des enseignants en Communication Interpersonnelle,
 - Certification des enseignants en Communication Interpersonnelle,
 - Certification des étudiants en Communication Interpersonnelle.
- S'assurer de la qualité des formations programmées (programmes, supports, mise en œuvre) et présenter aux prestataires des formations, toute proposition de mesures correctives s'il y a lieu ;
- Evaluer l'atteinte des objectifs de formation et le degré de satisfaction des bénéficiaires par le biais de questionnaires auprès des enseignants ;

- Rendre compte dans le cadre d'un rapport de synthèse au terme de chaque étape énumérée ci-dessus, transmis à l'Institut Supérieur du Transport et de la Logistique de Sousse et au Coordinateur du Projet PAQ-4C de l'ISTLS, de l'avancement et de la concrétisation de l'activité correspondante.

5. LIVRABLES

- 1) Formation de 10 enseignants en Communication Interpersonnelle
- 2) Certification de 10 enseignants en Communication Interpersonnelle
- 3) Acquisition 100 Vouchers des Examens de Certification
- 4) Certification de 80 étudiants en Communication Interpersonnelle
- 5) Rapports d'avancement au terme de chaque action

Les livrables, rédigés en langue française, doivent être fournis selon la forme jugée satisfaisante par l'Institut Supérieur du Transport et de la Logistique de Sousse et le comité de suivi de son Centre de Carrières et de Certification des Compétences (4C). Une fois validés, tous les rapports seront remis à l'ISTLS et à son centre 4C en version papier, en trois (3) exemplaires, avec un envoi en parallèle par courrier électronique (sous format Word et PDF). L'envoi du rapport final de la mission à l'ISTLS et à son centre 4C devra être effectué, dans les 15 jours qui suivent la fin de la mission.

6. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION

La formation des enseignants sera dispensée dans les locaux propres de l'ISTLS.

Le consultant assurera la formation, l'évaluation et la certification des apprenants (logistique + vouchers).

Des réunions périodiques de coordination seront prévues dans les locaux de l'ISTLS.

La mission se déroulera tout au long des deux années de l'exécution du projet PAQ-PRICE de l'ISTLS ou pendant toute autre période fixée ultérieurement par l'ISTLS après concertation avec l'expert concerné.

La date de démarrage de la mission sera fixée par l'ISTLS lors de la négociation du contrat.

7. QUALIFICATIONS ET PROFIL DU CONSULTANT

Peuvent participer à cette consultation les consultants (organismes de formation et d'expertise) ayant :

- Une expérience professionnelle pertinente dans le domaine de Soft Skills et de formation et de certification dans le domaine de Communication Interpersonnelle ;
- Une bonne connaissance des structures de l'enseignement supérieur ;
- Avoir participé à des actions et projets similaires ;

- Avoir la maîtrise des outils informatiques (word, excel, powerpoint...).

8. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

- Lettre de candidature ;
- Expérience générale de l'organisme candidat avec les pièces justificatives ;
- Références récentes et pertinentes en missions similaires ;
- Qualifications en rapport avec la nature de la mission avec les pièces justificatives ;
- Curriculum Vitae des experts qui vont intervenir dans cette action.

9. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT

Le mode de sélection de consultant et en particulier celui de(s) expert(s) responsable(s) de la qualité de formation (personne(s) physique(s)) selon les directives de la Banque Mondiale.

La sélection du consultant sera effectuée conformément aux procédures définies dans les directives « Sélection et Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Editions Mai 2004, mises à jour en Janvier 2011 ».

Une commission de sélection (CS) des candidatures établira un classement des candidatures selon les critères suivants :

Critères de sélection		Notation
Expérience générale des consultants		05
Carrière professionnelle pertinente pour la mission	Expérience professionnelle à caractère académique	10
	Les références en missions similaires	05
	Les références en missions similaires dans des établissements d'enseignement supérieur	10
Qualifications et compétence du ou des consultants	Diplômes des intervenants	05
	Certification	10
	Attestations pertinentes avec la mission	10
Adéquation du programme de formation	Pertinence du programme de formation	10
	Modalité de formation et méthodologie	10

	Moyens didactiques ou processus réel prévus	10
Conformité du plan de travail et de la méthode proposée aux Termes de	Plan de travail	05
	Organisation et personnel Assistance post formation (forum de discussion, site web, discussion à distance à travers le net...)	05
Fourniture de Logiciels, animation spécifique		05
Note obtenue	 / 100

Un Procès-Verbal de classement des consultants est rédigé au terme de la sélection par la CS qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat. Un score minimal de 70/100 est requis pour être éligible. Tout candidat ayant un score nul dans l'une des trois rubriques est éliminé de la sélection, indépendamment de son score final.

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le consultant sélectionné. Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le planning détaillé de déroulement de la mission,
- L'approche méthodologique,
- Le contenu des livrables,
- L'offre financière.

10. CONFLITS D'INTERET

Les consultants en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou le MESRS, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

11. CONFIDENTIALITE

L'expert retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.